

## Motifs intro commentaire d'arrêt

Par **Etudiantendroit789**, le **16/10/2023 à 16:43**

Bonjour,

Dans un arrêt de cassation à commenter, si les motifs des juridictions antérieures sont cités par les parties s'étant pourvu en cassation dans leurs moyens, doit-on ou bien peut-on les utiliser dans notre introduction à l'étape de la procédure pour justifier les décisions prises par ces cours-ci ?

Merci d'avance pour votre aide ! Bonne journée.

Par **Isidore Beautelet**, le **17/10/2023 à 07:13**

Bonjour

Tout à fait ! Dès lors que vous connaissez les motifs de la décision qui fait l'objet du pourvoi, il est bien de les évoquer dans la partie relative à la procédure.